



Conseil Wallonie-Bruxelles  
de la Coopération Internationale

**Rapport de mission au Bénin**  
**25 novembre – 30 novembre 2024**

Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération Internationale  
*9, Quai du Commerce, 1000 Bruxelles*  
Tél : (+32) 04 72 08 19 10 - Courriel : [cwbcic@cwbcic.org](mailto:cwbcic@cwbcic.org) – Site : [www.cwbcic.be](http://www.cwbcic.be)

## Résumé exécutif :

La mission du Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération Internationale (CWBCI) au Bénin, qui s'est déroulée du 25 au 30 novembre 2024, avait pour objectif principal d'analyser l'impact des programmes de coopération menés par les acteurs belges francophones de la coopération internationale et de recueillir les perspectives des partenaires locaux. Une attention particulière a été portée à la question du rétrécissement de l'espace civique, un phénomène observé dans plusieurs pays partenaires de la coopération au développement belge, mais aussi dans les pays développés. La mission visait à consulter différentes catégories d'acteurs de la coopération au développement – organisations non-gouvernementales (ONG), institutions académiques, syndicats, mutuelles, plateformes d'organisations de la société civile – afin de recueillir leur point de vue sur cette question et de mieux comprendre les dynamiques locales.

### **Objectifs principaux de la mission :**

La mission s'était fixée les objectifs suivants :

- S'informer sur la plus-value des coopérations directe et indirecte, portées par les membres du CWBCI.
- Examiner les perceptions et implications du rétrécissement de l'espace civique au Bénin en recueillant les points de vue des acteurs de terrain.
- Identifier les complémentarités et synergies potentielles entre catégories d'acteurs de la coopération au développement.
- Formuler des recommandations stratégiques pour renforcer l'action de la coopération avec le Bénin.

### **Principales observations relatives au rétrécissement de l'espace civique :**

La mission a permis de constater une diversité de réalités et de perspectives concernant la société civile béninoise. Les échanges ont montré que :

- La situation varie considérablement selon les catégories d'acteurs. Certaines organisations et plateformes civiles parviennent à maintenir un dialogue structuré avec les autorités. D'autres organisations, en particulier certains syndicats, subissent des restrictions plus importantes, notamment sur le droit de grève et la mobilisation, tandis que des acteurs tels que les mutuelles de santé voient leur rôle marginalisé dans les réformes récentes, malgré leur capacité à répondre aux besoins des populations vulnérables.
- Les OSC doivent être soutenues dans leur rôle de contre-pouvoir.
- Le rôle des OSC reste central dans la promotion des droits humains, de la démocratie participative et dans la réponse aux besoins locaux non couverts par les institutions publiques.

### **Recommandations clés du CWBCI :**

- Maintenir le Bénin comme pays de concentration de la coopération belge francophone.
- Dans un contexte de risque de rétrécissement généralisé de l'espace civique, renforcer le soutien aux OSC, en particulier celles actives dans le domaine de la protection des droits humains.
- Rendre les processus de la Commission Mixte Permanente (CMP) plus transparents en impliquant systématiquement la société civile locale.

-Séparer les fonctions de direction de programme entre WBI et APEFE en octroyant les moyens nécessaires pour éviter que les projets soutenus par WBI soient alignés sur les priorités des partenaires béninois plutôt que sur les priorités de l'APEFE.

-Garantir plus généralement que la sélection des projets financés corresponde aux besoins identifiés localement, conformément aux principes d'alignement de l'aide de la Déclaration de Paris.

**Conclusion :**

La mission a permis de renforcer les échanges entre les acteurs belges et béninois, de valoriser les complémentarités entre les programmes des différents acteurs de la coopération non gouvernementale belge francophone, ainsi qu'entre les coopérations gouvernementale et non gouvernementale , et de proposer des pistes d'amélioration pour répondre aux défis identifiés. Les recommandations formulées visent à adapter les approches pour garantir un soutien efficace et durable à la société civile et aux autres acteurs locaux tout en tenant compte des dynamiques spécifiques à chaque secteur.

## Table des matières

1	Contexte Général et Objectifs de la mission : .....	6
1.1	Contexte général : .....	6
1.2	Cadre institutionnel.....	7
1.3	Objectifs principaux de la mission .....	7
1.4	Objectifs spécifiques.....	7
1.5	Résultats attendus : .....	7
2	Méthodologie et Approche.....	8
2.1	Élaboration du Cadre de la Mission .....	8
2.2	Sélection des Partenaires et Sites de Visite .....	8
2.3	Déroulement de la Mission.....	8
3	Rétrécissement de l'espace civique : .....	9
3.1	Analyse Globale de la Situation des OSC .....	9
3.2	Situation par type d'OSC : .....	10
3.2.1	Syndicats .....	10
3.2.2	Mutuelles de santé .....	10
3.2.3	Plateformes civiles : Maison de la société civile, PASCiB et WANEP.....	11
3.2.4	Université d'Abomey-Calavi (UAC) .....	12
3.2.5	Point de vue des acteurs institutionnels belges : .....	13
4	Analyse de la plus-value de la coopération gouvernementale et non-gouvernementale portée par les membres du CWBCI au Bénin : .....	15
5	Objectifs spécifiques : .....	16
5.1	Rencontre des acteurs civils de terrain : .....	16
5.2	Analyse de la coopération entre les OSC béninoises et WBI : .....	16
5.3	Proposer des recommandations pour adapter l'action de WBI au Bénin : .....	17
6	Conclusion : .....	18
7	Annexes : .....	20
7.1	Programme : .....	20
7.2	Procès-verbaux intégraux des rencontres : .....	22
7.2.1	Rencontre à l'Ambassade de Belgique (26/11) : .....	22
7.2.2	Rencontre de la représentation de WBI et de l'APEFE (26/11) : .....	22
7.2.3	Rencontre de la PASCiB, WANEP et la Maison de la Société Civile (26/11) : .....	23
7.2.4	Carrefour Jeunesse-Afrique (partenaire de Geomoun – 27/11) : .....	24
7.2.5	Louvain Coopération (27/11) : .....	25
7.2.6	Visite de l'Université d'Abomey-Calavi (28/11) : .....	26

7.2.7	Union des mutuelles de santé (28/11) : .....	27
7.2.8	Visite de l'Hôpital Bon Samaritain (29/11) : .....	29
7.2.9	Rencontre conjointe des trois principaux syndicats béninois : CSA-Bénin, UNSTB et CGTB (30/11) : .....	30

## 1 Contexte Général et Objectifs de la mission :

### 1.1 Contexte général :

La coopération entre la Wallonie-Bruxelles et le Bénin, qui a récemment célébré 25 ans de partenariat, est à un moment important avec la mise en place de la Commission Mixte Paritaire 2025-2027. Ce pays est un partenaire important de la coopération belge, et en particulier de la coopération francophone. Représentant ainsi 12% des montants alloués à des projets de développement ces dernières années, le Bénin s'est progressivement hissé entre la deuxième et la troisième place des pays les plus financés par WBI via la coopération indirecte.

Le Bénin est reconnu pour sa stabilité politique et sa tradition démocratique, faisant de lui un partenaire stratégique pour la coopération internationale francophone. Cependant, des évolutions récentes, marquées par des réformes économiques et politiques ambitieuses sous l'administration du président Patrice Talon, ont soulevé des inquiétudes concernant la participation citoyenne et la réduction de l'espace civique. Ces réformes, bien qu'essentielles pour moderniser le pays, ont entraîné des tensions significatives entre le gouvernement et les acteurs de la société civile. Le mandat du Président Talon a été marqué par une centralisation accrue du pouvoir et une restructuration économique profonde. Parmi les initiatives clés, on note la diminution du nombre de partis politiques, l'encadrement strict du droit de grève, et la révision du Code numérique qui, tout en réglementant les activités en ligne, a suscité des préoccupations quant à la liberté d'expression. Bien que certaines de ces mesures aient été saluées, elles ont aussi été critiquées pour leur impact sur les libertés fondamentales.

La situation actuelle met en lumière un paradoxe : d'un côté, un développement économique spectaculaire axé sur la modernisation des infrastructures et la promotion de l'initiative privée ; de l'autre, un resserrement de l'espace civique qui affecte la capacité des organisations de la société civile à agir en tant que contre-pouvoir. La mission du CWBCI vise donc à analyser ces dynamiques et leur impact sur les efforts de coopération internationale menés par la Belgique francophone.

Cette mission au Bénin s'inscrit dans la continuité des réflexions menées lors du Forum International CWBCI d'octobre 2023, qui a mis en avant les défis liés à la coopération dans les États dits « fragiles », notamment ceux du rétrécissement de l'espace civique. Les discussions lors de ce forum ont souligné l'importance de renforcer les partenariats locaux pour protéger les sociétés civiles face à ces restrictions, des éléments à évaluer lors de la mission. Le Bénin n'est pas considéré comme un État « fragile » par la Banque Mondiale ou l'OCDE, mais ces dernières années, une série de rapports ont pointé une série de mesures adoptées par le Président Talon qui se rattachent à ce phénomène. Cette mission permettait donc de poursuivre l'analyse de cette thématique dans un contexte politique différent, au sein d'un pays partenaire de la coopération francophone généralement présenté comme l'un des mieux portants en matière de gouvernance démocratique.

Cette mission représentait également l'opportunité d'évaluer l'état et l'impact de nos relations et activités dans le domaine de la coopération et tout particulièrement de la coopération non gouvernementale que le CWBCI représente. En outre, elle doit permettre d'évaluer le degré d'activité conjointe entre les acteurs civils béninois, les ONG belges présentes sur le terrain et les pouvoirs publics belges, particulièrement les pouvoirs fédérés francophones actives via WBI. La période s'y prête particulièrement à la charnière entre le programme finissant et à l'aube du nouveau cycle qu'ouvre les décisions de la commission mixte 2025-2027.

## 1.2 Cadre institutionnel

Le Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération Internationale (CWBCI) est un organe officiel institué par un accord de coopération de 2004 entre la Région Wallonne, la Commission Communautaire française de la région de Bruxelles-Capitale, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté Germanophone. L'accord de coopération indique qu'« il exerce une mission consultative auprès des gouvernements et du Collège dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques qui relèvent des compétences des parties contractantes et qui sont développées avec ou à l'égard des pays en voie de développement. Sans préjudice des compétences fédérales en la matière, il formule, à la demande des Ministres ou d'initiative, tous avis et propositions sur la politique générale de la coopération internationale. ». Cette mission au Bénin s'inscrit dans le cadre de cette mission consultative, et rejoint les recommandations que le CWBCI a pu formuler en matière de financements de la coopération, de politiques à adopter en cas de rétrécissement de l'espace civique, et de soutien aux sociétés civiles des pays partenaires.

## 1.3 Objectifs principaux de la mission

Cette mission vise à rencontrer les acteurs clés de la société civile pour relayer leur vision des enjeux et leur lecture des politiques béninoises vers les gouvernements de la Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que de la Communauté germanophone et du collège de la COCOF, à travers la rédaction d'une série d'avis, de recommandations et d'analyses portés par l'ensemble des acteurs civils représentés au sein du CWBCI.

Cette mission a ainsi pour objectifs de :

- S'informer et considérer la plus-value de la coopération de WBI et des membres du CWBCI.
- S'informer sur le phénomène de la réduction de l'espace civique au Bénin, pays ayant une tradition démocratique forte, et son impact sur les activités des acteurs civils et publics belges opérant au Bénin et sur les collaborations avec nos partenaires béninois.

## 1.4 Objectifs spécifiques

- Rencontrer les acteurs civils de terrain : Établir des entretiens avec les organisations de la société civile (OSC), et autres acteurs du secteur pour d'une part, se faire le relais de leurs analyses et de leurs attentes et, d'autre part identifier d'éventuelles complémentarités et synergies entre catégories d'acteurs.
- Analyser la coopération entre les OSC béninoises et WBI : Examiner la manière dont les organisations locales collaborent avec les institutions belges (WBI) et comment les partenaires évaluent l'évolution de ces collaborations, ses apports et ses limitations.
- Proposer des recommandations pour adapter l'action de WBI au Bénin : Formuler un avis pour contribuer à la réflexion sur l'évolution de la coopération Wallonie-Bruxelles-Bénin et renforcer le rôle des OSC dans la gouvernance.

## 1.5 Résultats attendus :

- Rédaction de recommandations ou avis sur les ajustements nécessaires dans la coopération entre WBI et les partenaires locaux.
- Des propositions concrètes pour renforcer l'efficacité de la coopération avec les partenaires béninois.
- Un rapport de mission détaillant les rencontres et les échanges avec les acteurs.
- Exploration des opportunités de nouveaux partenariats entre les organisations participantes et certaines organisations rencontrées.

-Développement de synergies entre les différents types d'acteurs du CWBCI (Universités, mutuelles, ONG...).

## 2 Méthodologie et Approche

### 2.1 Élaboration du Cadre de la Mission

Le cadre de la mission a été élaboré en étroite collaboration avec les organisations membres du CWBCI. Ces dernières ont été consultées à travers plusieurs réunions de préparation, où elles ont pu exprimer leurs attentes et leurs objectifs. Cette approche participative a permis de s'assurer que la mission réponde aux priorités des membres tout en prenant en compte les réalités du terrain.

### 2.2 Sélection des Partenaires et Sites de Visite

Les acteurs ciblés incluaient :

1. Les OSC (organisations de la société civile) locales et régionales.
2. Les institutions académiques telles que l'UAC.
3. Les organismes partenaires belges, notamment ceux impliqués dans les projets soutenus par l'ARES et WBI.
4. Les représentants des autorités belges sur place.
5. Les représentants des pouvoirs publics béninois, à des fins de dialogue institutionnel.

La sélection des organisations à rencontrer a été réalisée en concertation avec les membres du CWBCI afin de garantir une couverture représentative des différentes thématiques prioritaires.

### 2.3 Déroulement de la Mission

La mission s'est articulée autour des activités suivantes :

-Rencontres bilatérales : Ces échanges ont permis de recueillir des perspectives variées sur les réformes en cours et leurs impacts. La première journée de la mission a été consacrée à la rencontre des acteurs institutionnels belges (ambassade, WBI et APEFE). Les jours suivants, consacrés à des discussions approfondies avec les organisations de la société civile, ont permis de cerner leurs préoccupations et leurs priorités.

-Visites de terrain : Ces visites ont offert une vue d'ensemble sur les réalisations concrètes des projets soutenus par la coopération belge. Elles ont également permis d'identifier des opportunités pour renforcer les impacts des interventions en cours.

### 3 Rétrécissement de l'espace civique :

#### 3.1 Analyse Globale de la Situation des OSC

La situation de la société civile au Bénin a connu des fluctuations majeures au cours des différentes périodes de l'histoire du pays. Au lendemain de la période marxiste-léniniste, lors de la Conférence des Forces Vives de la Nation de 1990, le Bénin adopte un modèle étatique de démocratie libérale et multipartite. Cette Conférence impliquait directement la société civile, en rassemblant des délégués issus de divers secteurs issus de la vie politique, économique et civile du pays (syndicalistes, représentants religieux, chefs locaux, universitaires et intellectuels...). Ce modèle, d'inspiration occidentale, met en place un régime présidentiel, basé sur des élections libres et compétitives, ainsi qu'une séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, promulguée par la nouvelle constitution. Dans cette optique, une série de libertés fondamentales sont inscrite dans la constitution : liberté d'expression, d'association, d'opinion, de religion... Cette transition et ces libertés nouvelles favorisent l'émergence d'une société civile autonome et occupant une place centrale dans le fonctionnement de la démocratie. Dès les premières années du régime, les OSC vont gagner en importance et jouer un rôle central dans le fonctionnement de la vie démocratique et civile, en jouant à la fois un rôle de contre-pouvoir et de force de proposition, mais aussi dans le développement du pays, en particulier à travers la menée de projets financés par des partenaires Nord.

Cependant, à partir de l'arrivée du Président Talon en 2016, une série de réformes législatives vont progressivement limiter l'application pratique des libertés initialement inscrites dans la constitution. Les manifestations publiques commencent ainsi à être encadrées. Si cet encadrement répond à certains excès, en pratique, il limite particulièrement les manifestations syndicales ou des petits partis d'opposition (en particulier lors des manifestations de 2019 visant à protester contre l'exclusion de certains partis d'opposition des élections législatives). En outre, l'usage de la force est apparu parfois comme excessif, entraînant parfois plusieurs morts. Plusieurs médias indépendants ont également fait l'objet de suspensions, tandis que la loi sur le numérique de 2018 lançait les bases d'une série de restriction de la liberté d'expression sur le net<sup>1</sup>.

La mission du CWBCI se déroulait dans ce cadre de rétrécissement progressif de l'espace civique. Plusieurs points majeurs sont à noter. Tout d'abord, le point de vue et l'analyse de la situation varient considérablement selon les interlocuteurs et le type d'OSC rencontrés. Il semble que les syndicats sont les acteurs les plus directement touchés par les récentes évolutions. Ensuite, cette situation coexiste avec un développement économique toutefois décrit comme inégal. Ce développement se concentre sur la zone portuaire de Cotonou et certaines zones économiques industrielles. Ce développement économique est plusieurs fois apparu comme une justification de certaines politiques et notamment comme une source de légitimation du rétrécissement de l'espace civique. Enfin, certaines organisations, comme la PASCIB et la Maison de la Société Civile, sont parvenues à mettre en place et à maintenir un "dialogue confrontatif" constant avec les autorités politiques. En ce sens, le rétrécissement de l'espace civique apparaît comme une réalité à plusieurs vitesses, et il n'empêche pas les OSC béninoises de rester actives et vigilantes.

---

<sup>1</sup> Sur tous ces aspects, voir en particulier les analyses d'Amnesty International et Human Right Watch, dont les rapports permettent de suivre l'évolution de la situation année après année.

## 3.2 Situation par type d'OSC :

### 3.2.1 Syndicats

Au cours des dernières années, les syndicats béninois ont été directement affectés par une série de restrictions croissantes de leurs droits de grève, leur liberté d'expression, et leur capacité de mobilisation. Ce contexte s'inscrit dans une dynamique de contrôle plus strict des libertés publiques sous l'administration de Patrice Talon depuis 2016.

Les rencontres de la délégation avec les trois principaux syndicats du pays (UNSTB, CSA-Bénin et CGTB) ont permis de mettre en avant les défis suivants :

#### *Restrictions légales croissantes :*

Le droit de grève a été considérablement limité par des réformes législatives, notamment pour les secteurs dits "essentiels" comme la santé et la justice. Ces restrictions réduisent la capacité des syndicats à négocier et mobiliser leurs membres. En conséquence, cela affaiblit le rapport de force des syndicats, empêchant une défense efficace des droits des travailleurs, notamment dans des secteurs formels déjà fragilisés par des contrats précaires et des licenciements abusifs.

Le Code du Numérique (mentionné précédemment) permet la criminalisation des appels à la mobilisation syndicale sous prétexte de "harcèlement électronique". Cette loi, initialement destinée à lutter contre la cybercriminalité, est utilisée comme un outil de répression pour dissuader les leaders syndicaux.

#### *Eviction des espaces institutionnels :*

Les partenaires syndicalistes rencontrés ont mis en avant la réforme du Conseil Économique et Social en 2024 comme moyen d'exclusion des syndicats au profit de politiciens et d'acteurs du secteur privé, illustrant la marginalisation systématique des syndicats dans les instances de dialogue et de décision.

En outre, le Conseil National du Dialogue Social a été dissous, supprimant cet espace clé pour les négociations entre syndicats, gouvernement et employeurs. Cette dissolution a principalement profité aux employeurs, dont la voix trouve plus facilement écho au sein du gouvernement.

#### *Recommandations :*

Face à ces constats, les partenaires du Nord peuvent adapter leur soutien et :

- Renforcer les initiatives de formation syndicale, particulièrement dans le secteur informel.
- Organiser des actions de plaidoyer pour le rétablissement des mécanismes de dialogue social, comme le Conseil National du Dialogue Social.
- Mobiliser le soutien des organisations internationales pour dénoncer la répression et défendre les droits syndicaux au Bénin.

### 3.2.2 Mutuelles de santé

#### *Manque de reconnaissance et de soutien de l'Etat :*

Les mutuelles ne sont pas intégrées dans les réformes récentes comme le projet ARCH (Assurance pour le Renforcement du Capital Humain)<sup>2</sup>. L'approche de l'État, axée sur les

---

<sup>2</sup> Le projet ARCH (Assurance pour le Renforcement du Capital Humain) est une initiative du gouvernement béninois visant à instaurer une protection sociale universelle pour les travailleurs du secteur informel et agricole. Il repose sur quatre volets : assurance-maladie, formation, crédit, et retraite. Toutefois, le projet privilégie une

assurances privées pour la mise en œuvre de la couverture sanitaire universelle (CSU), met en lumière l'importance de renforcer les synergies entre le secteur public, privé et les mutuelles communautaires, afin d'élargir l'accès aux soins pour les populations vulnérables.

En outre, les mutuelles ne sont pas reconnues comme Organes de Gestion Délégués (OGD), malgré leur expertise locale en matière de gestion des soins et d'identification des bénéficiaires. De plus, les initiatives des mutuelles, comme la réduction des coûts des soins ou les formations des agents de santé, sont entravées par un manque de soutien financier et institutionnel de l'État.

Avec le contrôle plus strict des ONG internationales actives dans la protection sociale, les mutualités, dépendantes de partenariats internationaux, souffrent du retrait progressif de ces partenaires, aggravé par l'absence de relais financier de l'État.

Ce manque de reconnaissance de leur rôle se couple d'un manque de soutien financier, ce alors que les mutuelles souffrent d'un manque de ressources financières, exacerbées par l'amenuisement des revenus des ménages, la hausse des coûts des soins et des médicaments, et des réformes qui augmentent les charges des structures communautaires. De plus, les populations rurales et vulnérables, principales cibles des mutuelles, sont confrontées à des conditions de vie précaires, aggravées par la hausse du coût de la vie et les crises régionales (frontières fermées avec le Nigéria et tensions avec le Niger et le Togo).

#### *Affaiblissement du dialogue institutionnalisé :*

Le manque d'implication des mutuelles dans les discussions stratégiques sur la CSU reflète une réduction du dialogue institutionnalisé. Les mutualités et autres acteurs sociaux ne sont consultés qu'à titre symbolique.

En outre, la dissolution du Conseil National du Dialogue Social, un espace clé pour les échanges entre l'État et les acteurs sociaux, a encore affaibli le rôle des organisations mutualistes et syndicales dans la formulation des politiques publiques.

#### 3.2.3 Plateformes civiles : Maison de la société civile, PASCiB et WANEP

Le constat de ces associations est plus nuancé que celui des syndicats, mais elles partagent une série d'observations similaires. Elles notent que les relations entre la société civile et les autorités deviennent particulièrement tendues lors des élections, où les actions des OSC sont présentées par le pouvoir comme partisans pour les délégitimer. Elles pointent également le fait qu'il n'existe pas de législation spécifique pour protéger les défenseurs des droits humains, ce qui rend leur travail vulnérable face aux pressions étatiques. Elles mettent également en avant la dépendance aux financements internationaux, qui expose la société civile à des fluctuations dans les stratégies des bailleurs, compliquant leur planification à long terme. Les stratégies des partenaires techniques et financiers, en particulier d'Enabel, changent fréquemment, ce qui entraîne une instabilité dans les relations avec les organisations locales.

Cependant, la Maison de la société civile, la PASCiB et la Plateforme électorale WANEP ont développé des stratégies communes pour établir et maintenir un dialogue avec les pouvoirs publics. S'il faut rester prudent et s'abstenir de tirer des conclusions hâtives du nombre limité des coalitions de la société civile existant en République du Bénin, on peut quand même dire que les échanges avec les 3 coalitions nous fondent à constater que leur situation s'avère particulièrement positive et permet aux acteurs de la société civile de faire entendre leur voix auprès des pouvoirs publics, situation opposée au concept de rétrécissement de l'espace civique, et à ce que le CWBCI a pu observer auprès des syndicats. Ces efforts pour parvenir à établir un dialogue politique régulier sont le fruit d'une combinaison de plaidoyer stratégique, de

---

assurance privée pour la gestion de la couverture sanitaire, suscitant des critiques sur l'exclusion des mutuelles communautaires et le manque de dialogue social.

renforcement des capacités internes et de synergies avec des partenaires locaux et internationaux :

*La PASCiB :*

La PASCiB utilise des données issues de ses points focaux et relais communautaires pour produire des analyses pertinentes sur des thématiques telles que l'agriculture, la nutrition et les effets du changement climatique. Ces analyses, renforcées par des études de terrain et des revues agricoles, fournissent des recommandations claires, ce qui crédibilise leurs propositions auprès des décideurs publics.

La PASCiB a obtenu la reconnaissance de son rôle dans les politiques agricoles grâce à un décret et une loi (WAZAD), lui donnant un statut officiel dans l'élaboration des stratégies agricoles. Elle est désormais un acteur incontournable dans la formulation et l'évaluation des politiques agricoles, bien que les consultations restent parfois informelles ou irrégulières.

Ces succès s'expliquent notamment par la présentation de solutions alignées avec les priorités nationales, comme la sécurité alimentaire et l'adaptation climatique, et l'insistance sur la complémentarité entre les actions des OSC et les objectifs des politiques publiques.

*La MDSC :*

La Maison de la société civile joue un rôle clé en formant ses membres sur l'arsenal juridique pertinent et les standards internationaux de dialogue politique. Cela permet aux OSC de dialoguer avec les autorités sur un pied d'égalité, en s'appuyant sur des arguments solides. Par ses formations, elle donne aux OSC des outils pour structurer leurs demandes de manière claire et pertinente.

La MDSC attache une importance cruciale à démontrer l'expertise des OSC sur des thématiques spécifiques, ce qui force l'attention des autorités. Elle travaille en collaboration avec les ministères sectoriels et les centres de recherche pour développer des partenariats stratégiques, même si ces collaborations restent limitées par des contraintes géopolitiques (comme la crise au sein de la CEDEAO).

Ces efforts ont permis à la Maison de la société civile d'être reconnue comme un interlocuteur structuré et légitime pour le renforcement des capacités et le plaidoyer au sein de la société civile.

*WANEP :*

WANEP joue un rôle clé dans l'observation des élections à travers des initiatives comme les salles de situation électorale, qui permettent un suivi en temps réel des processus électoraux et en développant des programmes d'éducation électorale pour sensibiliser les citoyens et limiter les tensions électorales.

Bien que sa demande de collaboration avec l'Assemblée nationale ait été rejetée, la plateforme continue de proposer des réformes législatives, notamment pour améliorer la régularité et la transparence des scrutins.

WANEP met également en place des comités de paix pour prévenir et gérer les tensions post-électorales, consolidant ainsi sa crédibilité auprès des pouvoirs publics et de la population.

### 3.2.4 Université d'Abomey-Calavi (UAC)

L'UAC est un acteur académique central dans le paysage béninois. Les collaborations avec l'ARES ont permis des avancées notables dans la recherche appliquée et la formation, notamment dans les domaines de la santé et de l'agriculture.

La question du rétrécissement de l'espace civique n'a pas constitué le cœur des échanges. Néanmoins, un changement majeur dans la vie de l'Institution doit être mentionné, à savoir la nomination des autorités universitaires par le gouvernement depuis 2021. Ce changement de pratique constitue une ingérence majeure du politique dans la vie universitaire. Cette réforme, bien qu'encore récente, pourrait refléter une volonté de centralisation et de contrôle étatique, limitant potentiellement les libertés académiques et l'autonomie institutionnelle. En outre, cette réforme pourrait réduire l'efficacité des instances universitaires à défendre leurs positions vis-à-vis des autorités étatiques.

### 3.2.5 Point de vue des acteurs institutionnels belges :

#### a) *Ambassade de Belgique au Bénin :*

Les représentants de l'ambassade de Belgique au Bénin ont partagé une analyse nuancée sur la question du rétrécissement de l'espace civique sous le gouvernement du président Patrice Talon. Ils ont reconnu que les relations entre l'État et la société civile se sont clairement durcies au fil des derniers mois. Toutefois, ils ont également insisté sur le fait que certaines réformes mises en place par le président étaient nécessaires pour restaurer l'ordre dans un pays qui, selon eux, était devenu difficile à gouverner.

Les représentants ont mentionné des restrictions notables, notamment sur le droit de grève, qui a été considérablement limité, en particulier dans le secteur de l'enseignement. Ils ont souligné que bien que cette limitation puisse être perçue comme une atteinte aux libertés syndicales, elle visait aussi à corriger un excès de grèves qui affecte la stabilité des services publics. De même, la réforme visant à réduire le nombre de partis politiques, bien qu'elle ait restreint la diversité politique, a été décrite comme une tentative de rationalisation pour structurer davantage le paysage politique.

Concernant la liberté de la presse, les interlocuteurs ont noté qu'il existe une certaine autocensure parmi les journalistes, en partie à cause des réactions du gouvernement, qui a fermé plusieurs médias accusés de diffuser de fausses informations, même lorsque ces informations étaient véridiques. Cependant, ils ont également évoqué une réforme dans le secteur médiatique qui a permis de réduire le nombre de petits médias au profit de médias plus professionnels, renforçant ainsi leur crédibilité.

Le code du numérique, adopté par le gouvernement, a également été un point de discussion. Les représentants de l'ambassade ont relevé qu'il facilite la surveillance des citoyens et impose une autocensure, notamment pour les lanceurs d'alerte, qui sont désormais soumis à une lourde charge de preuve. Malgré cet aspect restrictif, ils ont noté que ce code a permis de réduire la désinformation en ligne, un aspect qu'ils considèrent comme positif.

Ils ont également évoqué l'hostilité manifeste du président Talon envers les syndicats, illustrée par des arrestations de leaders syndicaux et des limitations de leur droit d'action. Ces mesures, bien qu'elles traduisent une volonté d'ordre et de contrôle, ont été jugées problématiques car elles ternissent l'image du président à l'international, une préoccupation importante pour ce dernier.

Certaines restrictions périphériques ont aussi été discutées, notamment des régulations non politiques telles que les limitations horaires pour les fêtes religieuses, ayant conduit à l'arrestation de prêtres pour nuisances sonores. Ces mesures témoignent d'une volonté d'imposer un ordre strict dans la société.

Les membres de l'ambassade ont conclu que les relations entre le gouvernement et la société civile sont devenues plus complexes et que, bien que les réformes menées sous le régime Talon aient une base rationnelle, elles vont parfois trop loin, risquant d'affaiblir les libertés fondamentales. Ils ont toutefois insisté sur une lecture nuancée : le rétrécissement de l'espace civique s'inscrit dans une tentative de modernisation et de rationalisation, même si certaines dérives autoritaires viennent entacher ces efforts. Cette double lecture reflète bien le dilemme entre la nécessité de réformes et la préservation des libertés démocratiques.

*b) WBI/APEFE :*

Lors de la séance d'échange avec l'administrateur des programmes APEFE au Bénin, à ce titre responsable du Bureau Wallonie-Bruxelles au Bénin, ce dernier a décrit le contexte politique actuel comme marqué par une gestion très centralisée et personnalisée autour du président Patrice Talon, souvent comparée à celle d'un conseil d'administration d'entreprise. Le président se concentre principalement sur le développement économique et le soutien aux entreprises, une approche qu'il a lui-même qualifiée de « démocratie autoritaire ». Cette centralisation du pouvoir soulève des interrogations pour l'avenir, notamment sur la possibilité d'un troisième mandat, bien que cela semble peu probable au vu de la volonté du Bénin de conserver une image de « bon élève » auprès des bailleurs internationaux.

Malgré ce contexte, les échanges ont montré que des espaces d'action pour la société civile existent encore, bien que contraints. Le programme d'appui aux entrepreneuses mené par l'APEFE illustre une collaboration renforcée avec les organisations belges de la société civile. Ces synergies, rendues obligatoires par les Cadres Stratégiques Communs de la DGD, sont aujourd'hui perçues comme un levier positif permettant d'optimiser les résultats et les ressources sur le terrain. Cependant, cette dynamique, bien qu'efficace, est essentiellement pilotée par les bailleurs belges, ce qui limite l'autonomie des OSC béninoises dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets.

Dans le domaine de l'éducation, le programme IFADEM (Initiative Francophone pour la Formation à Distance des Maîtres) a permis de souligner les défis structurels auxquels fait face le Bénin : surpopulation des classes, disparités dans la formation des enseignants, insuffisance des infrastructures et retards dans le paiement des salaires. Si les autorités n'affichent pas de sensibilité particulière à l'égard des projets éducatifs, ces enjeux structurels compliquent néanmoins l'atteinte des résultats attendus. De plus, les efforts du gouvernement pour promouvoir l'enseignement professionnel se heurtent à des résistances culturelles et économiques, freinant la mobilisation des bailleurs pour cette stratégie.

Concernant le financement des projets, le délégué a noté que la forte compétition pour des ressources limitées entraîne une sélection rigoureuse, souvent perçue comme frustrante par les acteurs locaux et les autorités béninoises. Le processus, bien qu'il favorise des complémentarités avec les programmes de l'APEFE, peut réduire la marge de manœuvre des OSC locales en les obligeant à s'aligner sur des priorités institutionnelles du bailleur, en contradiction avec le principe d'alignement de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Ce positionnement stratégique requis reflète une contrainte sur l'autonomie de ces acteurs, bien que les projets sélectionnés continuent de produire des résultats concrets et pertinents.

Dans l'ensemble, le délégué a présenté une perspective nuancée sur la situation de l'espace civique au Bénin. Bien que la centralisation du pouvoir et les contraintes budgétaires limitent parfois les initiatives des OSC, des espaces de collaboration et d'intervention subsistent,

notamment dans des secteurs comme l'entrepreneuriat et l'éducation. Le gouvernement semble toutefois privilégier les agendas définis par les bailleurs et les institutions, ce qui peut compromettre à terme l'indépendance et la diversité des actions de la société civile. Ce constat témoigne d'un espace civique encore fonctionnel, mais progressivement encadré par des dynamiques où l'État conserve une position dominante.

#### 4 Analyse de la plus-value de la coopération gouvernementale et non-gouvernementale portée par les membres du CWBCI au Bénin :

*Rôle de courroie de transmission des OSC entre les projets de développement et les réalités de terrain et complémentarité avec les acteurs institutionnels :*

Les OSC agissent en tant qu'intermédiaire entre les besoins des populations et les projets de développement. Leur enracinement local leur permet de comprendre les réalités sociales, économiques et culturelles des bénéficiaires, ce qui est souvent inaccessible aux institutions gouvernementales ou aux bailleurs internationaux. En outre, les OSC apportent une dimension complémentaire aux projets institutionnels en comblant les lacunes laissées par les programmes de grande échelle. Elles agissent souvent dans des secteurs ou des zones géographiques où les acteurs institutionnels n'ont pas les moyens ou l'expertise pour intervenir. Par exemple, les mutualités de santé communautaires, qui travaillent à sensibiliser les populations sur l'importance de la prévoyance santé, montrent comment ces organisations parviennent à pallier les insuffisances des politiques publiques.

*Flexibilité et continuité des actions :*

Les acteurs de la coopération non-gouvernementale bénéficient d'une flexibilité plus grande que les acteurs de la coopération gouvernementale, leur permettant d'adapter plus rapidement leur action aux réalités de terrain et aux besoins locaux. En outre, leur action s'avère moins fluctuante que certains projets de la coopération gouvernementale. Le CWBCI a ainsi pu constater l'impact direct que les changements de majorité gouvernementale ont eu sur les partenariats réalisés sur place.

A titre d'illustration, Enabel fut l'un des premiers soutiens de la PASCiB, mais ce soutien a été perçu par les membres de l'organisation comme variant en fonction du contexte politique et des responsables de l'agence. Ce point soulève des préoccupations sur la cohérence de ses actions, particulièrement en termes de continuité et de suivi des engagements. La PASCiB pointe ainsi un manque de continuité et de structuration dans les relations avec Enabel.

La coopération non-gouvernementale n'est pas soumise aux fluctuations politiques et aux changements de gouvernement. Ce fonctionnement permet de maintenir des partenariats plus stables et des relations plus structurées sur le long terme.

*Promotion de la participation citoyenne et de la démocratie :*

Les OSC contribuent à renforcer la participation des citoyens aux processus de développement et de prise de décision. Elles permettent aux communautés marginalisées ou vulnérables de faire entendre leur voix, en les organisant et en plaidant pour leurs droits. Au Bénin, des organisations comme la PASCiB jouent un rôle de premier plan dans l'analyse des politiques publiques et l'ingénierie sociale, en veillant à ce que les budgets alloués à l'agriculture ou à la nutrition, par exemple, soient utilisés efficacement pour améliorer les conditions de vie des populations. Cette fonction de plaidoyer et de renforcement des capacités citoyennes favorise également la démocratisation des processus décisionnels. Dans des contextes où les institutions

étatiques sont centralisées ou peu transparentes, les OSC jouent un rôle crucial en défendant la redevabilité et en exigeant un meilleur accès à l'information publique.

#### *Acteurs autonomes et contre-pouvoir :*

Dans un contexte de réduction de l'espace civique, la préservation de l'autonomie des OSC est essentielle. Les évolutions de la situation politique du Bénin ces dernières années rendent plus que jamais nécessaires les mesures de lutte contre les tentatives de contrôle et d'alignement de la coopération non-gouvernementale sur les priorités gouvernementales, ce qui pourrait limiter leur indépendance et leur capacité d'action. Préserver l'autonomie des OSC permet de garantir une aide efficace et adaptée aux besoins des populations locales.

## 5 Objectifs spécifiques :

### 5.1 Rencontre des acteurs civils de terrain :

La mission a permis de rencontrer des organisations issues des principales catégories d'acteurs de la coopération non-gouvernementale : ONG, mutuelles, syndicats, Université, ainsi que les acteurs institutionnels belges présents sur place. La délégation du CWBCI était elle-même composée de représentants de ces différentes catégories d'ACNG. Cette diversité d'acteurs sur le plan catégoriel a permis aux participants d'analyser les synergies possibles entre acteurs de nature différente. En effet, des acteurs peuvent travailler sur la même thématique, sans que des synergies existent, parfois freinée par un cloisonnement entre chaque catégorie d'acteurs.

Dans cette optique, la rencontre avec l'hôpital Bon Samaritain répondait particulièrement à cet objectif, et visait à créer un échange entre les responsables de l'hôpital et de Memisa avec les acteurs mutuellistes et syndicaux présents sur place, ainsi que de faire connaître ce projet aux représentants des ONG belges et des Université et Hautes-Ecoles présents dans la délégation.

Au-delà de ce cas précis et des volontés de créer des synergies, les rencontres et le dialogue entre acteurs de catégories différentes ont permis à la fois un échange de pratique, mais également d'informations relatives aux différences de réalités sur le terrain. Ces échanges contribuent à une perception holistique de la coopération non-gouvernementale, et permettent de mieux outiller les acteurs pour développer de nouveaux projets sur place, ou d'adapter leurs stratégies de plaidoyer.

### 5.2 Analyse de la coopération entre les OSC béninoises et WBI :

La coopération entre WBI et les OSC béninoises a été examinée sous différents angles, mettant en évidence les aspects suivants :

#### *Modalités de collaboration :*

WBI agit principalement via des financements de projets inscrits dans le cadre de la Commission mixte permanente (CMP). Toutefois, les ACNG ont exprimé que la sélection des projets est très compétitive, ce qui limite le nombre de collaborations possibles.

Certains ACNG, comme la Maison de la société civile, ont exprimé un besoin de structurer davantage leurs interactions avec WBI et les autres partenaires belges pour assurer une continuité et une pérennité des actions.

#### *Apports de la coopération :*

Les OSC, grâce à leur ancrage local et à des partenariats stratégiques avec les bailleurs, renforcent continuellement leurs capacités institutionnelles, leur permettant d'agir de manière autonome et durable.

Les projets soutenus par WBI et d'autres acteurs belges (par exemple, via Enabel) ont permis de générer des impacts concrets, et de renforcer les acteurs

#### *Limites identifiées :*

La coopération manque parfois de cohérence en raison des temporalités différentes entre WBI et d'autres partenaires, comme Enabel.

L'absence de consultation systématique des OSC locales lors de la conception des projets peut freiner leur appropriation et limiter l'impact des interventions.

### 5.3 Proposer des recommandations pour adapter l'action de WBI au Bénin :

La présente mission servira à la rédaction de recommandations et d'avis par le CWBCI. Au-delà de ces avis, une série de recommandations peuvent déjà être énoncées dans le présent rapport :

#### **Place du Bénin dans la coopération belge francophone :**

-Maintenir le Bénin comme pays de concentration de la coopération au développement francophone. Les projets de coopération au développement menés aux Bénin s'illustrent par leur diversité, leur impact, leur dynamisme et leur résilience.

-Garantir que la sélection des projets financés corresponde aux besoins identifiés localement, conformément aux principes d'alignement de l'aide de la Déclaration de Paris.

-S'assurer de la continuité du soutien aux ACNG locaux, y compris en cas de changement de gouvernement, notamment pour le niveau fédéral. Les changements subits de priorités et de partenariats ne s'inscrivent pas dans les objectifs de prévisibilité de l'aide (déclaration de Paris, agenda d'Accra), et sont contraires aux principes de durabilité de l'aide (engagements de Busan et Objectif de Développement Durable n°17).

#### **Rôle des OSC et réduction de l'espace civique (shrinking space) :**

-Reconnaître le rôle essentiel des organisations de la société civile (OSC) comme contre-pouvoir et défenseurs de l'État de droit dans des contextes fragiles ou de recul démocratique.

-Développer le soutien actif aux OSC engagées dans la défense des droits humains et de l'espace démocratique dans un contexte de shrinking space. Dans le cas d'Etats comme le Bénin, où la situation apparaît comme modérée mais où une détérioration s'observe depuis plusieurs années, le rôle de ces organisations est d'autant plus crucial qu'il permet de contrebalancer les dérives du pouvoir et de prévenir un basculement de la situation.

-Encourager le Bénin à adopter une législation spécifique pour protéger les droits humains et les militants qui œuvrent à la défense de cette cause.

-Alimenter et renforcer l'espace civique, même en l'absence de signes alarmants généralisés, en soutenant des initiatives locales qui favorisent la résilience des OSC.

-Sur le plan de la santé, adopter une approche holistique de la santé, intégrant la santé dans toutes les politiques et évitant une les tendances actuelles au Bénin à l'orientation exclusive vers le privé.

#### **Partenariat avec les acteurs institutionnels :**

-Les Commissions Mixtes Permanentes (CMP) doivent être plus transparentes et impliquer systématiquement la société civile locale. Les objectifs des CMP doivent être définis en collaboration avec les OSC et non uniquement avec les autorités béninoises. Les processus des CMP (calendrier, parties consultées, critères de sélection) doivent être publics.

-Séparer les rôles du directeur de programme WBI et de l'APEFE pour éviter les conflits d'intérêts et garantir une gestion des organismes ainsi qu'une sélection des projets impartiale.

## 6 Conclusion :

La mission du Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération Internationale (CWBCI) au Bénin a permis d'analyser l'impact des programmes de coopération menés par les entités fédérées belges tout en recueillant les perspectives des partenaires locaux. Cette mission a également permis de conclure des partenariats avec des associations présentes sur place, ainsi que de travailler sur les synergies pouvant être développées à l'avenir entre catégories d'acteurs.

### *Rétrécissement de l'espace civique :*

L'ensemble des rencontres et des échanges entre le CWBCI et ses partenaires sur place montrent que le Bénin, traditionnellement salué comme un modèle démocratique en Afrique de l'Ouest, traverse une phase complexe où l'espace civique évolue à des vitesses contrastées. Si certaines restrictions affectent indéniablement les libertés civiles et politiques, certaines libertés restent garanties.

Tout d'abord, l'espace civique béninois demeure fonctionnel, mais il est de plus en plus contraint par une centralisation accrue du pouvoir sous le régime de Patrice Talon. La gestion de l'État, souvent comparée à celle d'une entreprise, privilégie efficacité et contrôle, ce qui limite la participation autonome des OSC dans les processus décisionnels. Cependant, certaines organisations, à l'image de la PASCiB ou la Maison de la Société Civile, parviennent à maintenir un dialogue structuré avec les autorités, en s'alignant sur les priorités nationales et en démontrant leur expertise, illustrant que des espaces de collaboration restent ouverts, bien que sous conditions.

Ensuite, les restrictions touchant les libertés fondamentales se manifestent de manière sélective. Le Code du numérique, bien qu'il lutte contre la désinformation, est utilisé pour encadrer les lanceurs d'alerte et les journalistes, imposant une autocensure croissante. De même, les syndicats subissent des limitations importantes, notamment sur le droit de grève et la liberté de mobilisation, alors que certaines plateformes civiles parviennent à préserver leur rôle en adaptant leurs stratégies. Cette dualité reflète un espace civique où les contraintes ne s'appliquent pas uniformément, mais ciblent des acteurs perçus comme plus critiques ou contestataires.

Par ailleurs, les réformes du gouvernement Talon, bien qu'inspirées par une logique de rationalisation et de stabilité, montrent des effets ambivalents. Si la réduction du nombre de partis politiques ou les restrictions sur les grèves visent à renforcer la gouvernance et l'efficacité des institutions, ces mesures, dans leur application, dépassent parfois leur objectif initial pour devenir des outils de contrôle renforcé. Dans le secteur de la santé, cette logique de rationalisation se traduit par une privatisation progressive des services, où les assurances privées sont favorisées au détriment des mutuelles de santé communautaires, exclues des réformes telles que la couverture sanitaire universelle. Ce choix, tout en répondant à des objectifs d'efficacité économique, compromet la prise en charge des populations vulnérables et marginalise des acteurs locaux essentiels. Ce paradoxe entre réformes nécessaires et dérives autoritaires met en lumière les tensions entre modernisation, enjeux sociaux et préservation des libertés démocratiques.

Enfin, le gouvernement béninois cherche à projeter une image de stabilité et de développement économique auprès des bailleurs internationaux, ce qui modère certaines pratiques autoritaires.

Cependant, la cohabitation entre un développement économique dynamique et un encadrement croissant des libertés civiles souligne une dynamique à deux vitesses, où certains secteurs progressent tandis que d'autres s'affaiblissent. À terme, cette situation pourrait compromettre l'équilibre fragile entre contrôle étatique et autonomie de la société civile, nécessitant une vigilance accrue des acteurs locaux et internationaux pour garantir que les avancées économiques ne se fassent pas au détriment des acquis démocratiques.

*Plus-value de la coopération gouvernementale et non-gouvernementale :*

Les rencontres et les échanges ont permis de mettre en valeur la complémentarité entre la coopération gouvernementale et non-gouvernementale tout en mettant en avant la plus-value spécifique des OSC. En tant qu'intermédiaires entre les projets de développement et les réalités locales, les OSC comblent les lacunes des programmes institutionnels, notamment en intervenant dans des zones ou secteurs peu couverts. Leur flexibilité leur permet de s'adapter rapidement aux besoins du terrain et de garantir une continuité dans les partenariats, à la différence de la coopération gouvernementale, souvent influencée par les fluctuations politiques. Elles jouent également un rôle crucial dans le renforcement de la participation citoyenne et démocratique, en plaidant pour les droits des populations marginalisées et en assurant une redevabilité des institutions publiques. Dans un contexte marqué par un rétrécissement de l'espace civique, préserver leur autonomie est essentiel pour garantir une action efficace et indépendante, et pour maintenir leur rôle de contre-pouvoir face aux institutions étatiques.

*Rencontre des acteurs de terrain et analyse des coopérations entre OSC béninoises et WBI :*

La mission a permis d'interagir avec un large éventail d'acteurs civils, incluant ONG, mutuelles, syndicats, universitaires, ainsi que des acteurs institutionnels belges. Cette diversité a offert une opportunité précieuse pour analyser les synergies potentielles entre ces différents types d'acteurs, souvent freinées par des cloisonnements structurels. Ces échanges renforcent une vision holistique de la coopération non-gouvernementale, aidant les acteurs à adapter leurs stratégies et à concevoir de nouveaux projets mieux alignés avec les réalités locales.

En ce qui concerne la coopération entre WBI et les OSC béninoises, bien que ces collaborations permettent de renforcer les capacités institutionnelles des OSC, notamment en gouvernance locale et en santé, leur portée est limitée par le caractère compétitif des appels à projets. Certains acteurs ont ainsi exprimé le besoin d'une meilleure structuration des relations avec WBI et ses partenaires pour garantir la continuité des actions. Par ailleurs, des défis subsistent en matière de cohérence, en raison des temporalités divergentes entre WBI et d'autres partenaires tels qu'Enabel, ainsi que de l'absence de consultations systématiques des OSC locales lors de la conception des projets, ce qui peut limiter leur appropriation et réduire l'impact des initiatives. Pour corriger ces lacunes, les partenariats existants entre les OSC belges francophones et béninoises devraient être renforcés, dans le respect des principes de division des tâches et de complémentarités entre WBI, APEFE et CWBCI.

## 7 Annexes :

### 7.1 Programme :

Lundi 25 novembre : **10h17** : Départ groupé en train de Bruxelles-Midi vers Paris.

**15h00-21h10** : Vol Paris-Cotonou.

Transfert organisé depuis l'aéroport vers l'hôtel Ibis de Cotonou (un chauffeur accueillera les participants à l'arrivée).

---

Mardi 26 novembre : Rencontres institutionnelles et société civile (Cotonou)

#### **Matinée**

**8h20** : Rendez-vous dans le hall de l'hôtel.

**9h-10h** : Rencontre avec Mme Sandrine Platteau, Ambassadrice, et M. Martin Deroover, Chef de la section Coopération au Développement, ainsi que leur équipe.

**10h30-12h** : Entretien avec M. Jean-François Pakula, Délégué Général de WBI, et M. David Gaquere, Responsable APEFE et Bureau Wallonie-Bruxelles au Bénin.

#### **Après-midi**

**13h20** : Rendez-vous devant les bureaux de la PASCiB.

**13h30-16h** : Rencontre commune avec la PASCiB, la Maison de la Société Civile, et la Plateforme Électorale des OSC du Bénin.

#### **Fin d'après-midi et soirée**

Déplacement vers Comé.

Hébergement à l'auberge Gbondjin Gnouin à Comé.

---

Mercredi 27 novembre : Visites de projets (Comé et Ouidah)

#### **Matinée**

**8h-12h** : Visite du projet *Mangroves Bénin* de Louvain Coopération (déplacement organisé par LC).

#### **Après-midi et début de soirée**

**13h-15h30** : Visite du projet Geomoun mené par CJA, suivi d'une rencontre avec les organisations civiles et les partenaires publics associés.

---

Jeudi 28 novembre : Université et santé (Calavi)

#### **Matinée**

Heure de départ à confirmer : Visite d'un projet à l'Université d'Abomey-Calavi (coordination par Romain Houssa).

**13h20** : Rendez-vous au car.

#### **Après-midi**

**14h-16h30** : Rencontre avec l'Union des Mutuelles de Santé et visites des projets d'Aprosoc à Calavi. Entretien avec le coordinateur du réseau InsP!r.

### **Soirée**

Hébergement au Centre Songhai à Porto-Novo (visite optionnelle du centre et de ses projets pour 500 FCFA par personne).

---

Vendredi 29 novembre : Projets de santé (Porto-Novo)

### **Matinée**

**9h30** : Rendez-vous devant le car.

**10h-12h30** : Visite du projet Memisa à l'Hôpital Bon-Samaritain (Porto-Novo).

**10h-11h** : Visite de l'hôpital.

**11h-12h30** : Débat avec les associations partenaires sur l'impact du rétrécissement de l'espace civique sur les projets santé.

### **Après-midi**

Visite de Ganvié.

### **Soirée**

Retour à l'hôtel Ibis de Cotonou.

Soirée libre.

---

Samedi 30 novembre : Rencontres syndicales et retour

### **Matinée**

**9h30-12h** : Rencontre conjointe avec la CSA-Bénin, l'UNSTB, et la CGTB à la Bourse du Travail de Cotonou.

### **Après-midi**

**13h30-15h30** : Visite des initiatives de formation et syndicalisation dans l'économie informelle (activité sous réserve de confirmation).

### **Soirée**

**17h30** : Rendez-vous à l'hôtel Ibis pour le transfert vers l'aéroport.

**21h30** : Vol direct Cotonou-Bruxelles.

## 7.2 Procès-verbaux intégraux des rencontres :

### 7.2.1 Rencontre à l'Ambassade de Belgique (26/11) :

Lors de la rencontre, qui a réuni l'ensemble de la délégation belge ainsi que Martin Deroover (coopération au développement et 1er adjoint), Clémence Dejonckheere (attachée de coopération) et un stagiaire pour le Bénin, les échanges ont porté sur plusieurs thématiques clés.

Concernant le contexte politique et sociétal, l'ambassade a exprimé ses observations sur les relations tendues entre le gouvernement et la société civile, accentuées par un virage autoritaire du président Talon. Si certaines réformes, comme celles touchant au droit de grève et au nombre de partis politiques, sont perçues comme nécessaires, elles ont parfois été jugées excessives. Par ailleurs, le souci du président pour moderniser le pays et soigner son image internationale est visible, bien que des mesures telles que l'arrestation d'opposants ou les restrictions liées au code du numérique nuisent à cette image. La liberté des médias a été discutée, notamment les cas d'auto-censure des journalistes, liés à la fermeture de certains médias accusés de propager de fausses informations. Bien que la réduction du nombre de petits médias ait permis une professionnalisation du secteur, l'investigation reste quasi absente.

Sur les relations avec la France, il a été noté que le gouvernement béninois affiche une francophilie marquée, illustrée par la création d'une école française et des visites régulières du président en France. Cependant, la population est plus critique vis-à-vis du gouvernement français, tout en restant fascinée par la France. La propagande pro-russe a suscité des inquiétudes, son efficacité reposant sur l'utilisation de l'intelligence artificielle pour influencer une population peu informée. L'ambassade belge a souligné l'importance de sensibiliser les partenaires locaux pour contrer ces discours. En termes de présence internationale, la Chine est un acteur économique majeur, notamment dans la construction de routes à moindre coût, tandis que l'Inde se développe dans le commerce et le textile. Les pays européens, bien qu'actifs, restent prudents dans leurs investissements, en raison des infrastructures encore insuffisantes.

Sur le plan sécuritaire, la situation est complexe dans le nord du pays, en raison du conflit au Burkina Faso, et impose une vigilance accrue aux ONG. En revanche, la frontière avec le Nigéria est perçue comme plus stable, avec un partenariat privilégié.

La coopération belge, notamment via Enabel, a été saluée pour ses projets sur la malnutrition et ses efforts de coconstruction avec le gouvernement béninois, favorisant la mobilisation de ressources et la professionnalisation des collaborateurs. Le projet d'assurance santé ARCH a été discuté, avec des critiques sur son fonctionnement actuel : mauvaise identification des indigents, coûts élevés et couverture limitée. Son développement futur pourrait redéfinir le rôle des mutuelles de santé. Enfin, la place des femmes a été abordée, avec un constat alarmant : 70 % des femmes subissent des violences diverses. Les efforts de sensibilisation des hommes dès l'école sont essentiels pour réduire ces violences. Les relations avec WBI et Enabel, jugées positives, pourraient encore être renforcées grâce à une meilleure coordination, notamment via des réunions mensuelles qui favorisent une dynamique d'équipe entre acteurs belges.

### 7.2.2 Rencontre de la représentation de WBI et de l'APEFE<sup>3</sup> (26/11) :

*Contexte politique :*

---

<sup>3</sup> Au Bénin, le délégué WBI occupe également la fonction de responsable du programme APEFE, un modèle encore rare mais étudié pour une éventuelle généralisation par WBI. Cette double casquette optimise les synergies entre les deux entités, notamment en orientant les soumissions de projets complémentaires aux activités de l'APEFE. Cependant, elle soulève des questions sur l'équilibre entre fonctions stratégiques et opérationnelles, ainsi que sur la liberté d'initiative des ONG.

Le Bénin, sous la présidence de Patrice Talon, est géré de manière centralisée avec un fort accent sur le développement économique. Le président a qualifié lui-même le régime de « démocratie autoritaire ». Si son premier mandat a privilégié les entreprises et la croissance économique, une inflexion récente élargit l’agenda à d’autres priorités. Toutefois, la perspective de la fin de son second mandat reste incertaine, entre hypothèse d’un troisième mandat ou désignation d’un successeur.

#### *Programmes APEFE :*

Deux programmes phares sont en cours. Le programme d’appui aux entrepreneuses, mené avec l’ADPME, a permis de dépasser les objectifs initiaux grâce à une forte collaboration avec les OSC belges. Ces synergies, favorisées par les Cadres stratégiques communs de la DGD, ont optimisé l’identification des bénéficiaires et réduit les coûts. Le programme IFADEM, dédié à la formation des enseignants en partenariat avec l’INRF, fait face à des défis structurels tels que le manque de ressources et la disparité des infrastructures éducatives. Bien que l’enseignement général prédomine, les efforts pour renforcer la formation professionnelle sont limités par des réalités culturelles et économiques.

#### *Relations avec Enabel*

Les interactions entre APEFE et Enabel restent limitées en raison de décalages temporels dans leurs programmes respectifs. Les partenaires locaux, en particulier les ACNG, sont considérés comme des acteurs plus stratégiques pour APEFE.

#### *Financements de WBI :*

La nouvelle Commission mixte permanente 2024-2028 alloue 2,7 millions d’euros à 13 projets, sélectionnés parmi plus de 60 soumis, ce qui a nécessité des explications aux autorités béninoises sur les contraintes budgétaires belges. La coopération indirecte révèle des disparités dans la qualité des projets soumis, favorisant les ACNG disposant de partenariats locaux solides. Pour maximiser les chances de succès, les projets s’alignant avec les activités de l’APEFE sont privilégiés. Enfin, malgré des incertitudes budgétaires futures, le délégué WBI reste confiant quant à la pérennité du partenariat avec le Bénin, établi depuis plus de 30 ans.

#### 7.2.3 Rencontre de la PASCiB, WANEP et la Maison de la Société Civile (26/11) :

Les échanges ont permis de dresser un état des lieux des défis, enjeux et opportunités auxquels fait face la société civile béninoise dans un environnement politique et institutionnel en mutation.

#### *Rôle et défis de la société civile*

La Maison de la société civile a souligné son rôle central dans le renforcement des capacités des OSC, notamment à travers des formations sur les cadres juridiques et thématiques de travail, ainsi que la coordination des acteurs pour éviter les redondances et promouvoir des synergies. Cependant, elle a exprimé des préoccupations concernant la reconnaissance institutionnelle insuffisante de la société civile, le manque de cadres législatifs adaptés et les contraintes géopolitiques, notamment en lien avec la crise régionale au sein de la CEDEAO.

Le PASCiB a insisté sur son rôle dans la valorisation de l’agriculture, secteur prioritaire au Bénin, en soulignant son travail pour influencer les réformes agricoles et assurer la participation de la société civile aux processus de décision. Les représentants ont mis en avant les 77 points focaux et 12 relais communautaires mobilisés pour recueillir les réalités de terrain, alimenter leurs plaidoyers, et élaborer des recommandations pour une meilleure allocation des ressources publiques. Malgré ces efforts, des défis subsistent, tels que la difficulté d’obtenir un

financement structuré et l'absence de consultation systématique par certaines institutions publiques.

WANEP, à travers sa plateforme électorale, a partagé ses initiatives pour renforcer la régularité et la transparence des processus électoraux, notamment via l'éducation citoyenne, l'observation électorale et la création de salles de situation. Toutefois, les représentants ont déploré la faible ouverture des autorités, comme en témoigne le rejet de leurs demandes de collaboration avec l'Assemblée nationale. Ils ont également relevé des restrictions sur les libertés publiques, le discours de haine et les tensions post-électorales, qui limitent l'efficacité de leurs actions.

#### *Enjeux électoraux et gouvernance*

Les participants ont unanimement souligné l'importance de stabiliser les cadres électoraux et de garantir une implication significative de la société civile dans les réformes. L'achat de conscience et le manque de ressources pour une observation électorale complète demeurent des obstacles majeurs à la crédibilité des scrutins. Par ailleurs, l'absence d'un cadre juridique pour protéger les défenseurs des droits humains expose les acteurs de la société civile à des risques accrus, exacerbés par des outils légaux tels que le code du numérique, perçu comme limitant la liberté d'expression et encourageant l'autocensure.

#### *Partenariats et plaidoyer*

Les organisations ont partagé leurs réflexions sur leurs relations avec les partenaires techniques et financiers. La nécessité d'une meilleure harmonisation des stratégies des partenaires techniques et financiers, comme Enabel, a été soulignée afin de garantir une continuité et une stabilité accrues dans les actions de coopération. Les participants ont plaidé pour une approche plus égalitaire et coordonnée, notamment avec les ACNG belges, afin de mieux soutenir les initiatives locales et renforcer les capacités des OSC.

#### *Engagement pour le changement*

Tous les acteurs présents ont réaffirmé leur engagement à promouvoir un dialogue constructif avec les institutions publiques, malgré des relations parfois tendues. Ils ont insisté sur la nécessité de continuer à sensibiliser, former et mobiliser les citoyens, tout en renforçant les structures internes de la société civile pour répondre efficacement aux défis actuels.

#### 7.2.4 Carrefour Jeunesse-Afrique (partenaire de Geomoun – 27/11) :

##### *Rôle et missions de CJA*

CJA a été créée en 2011 avec pour objectif de répondre aux besoins des jeunes, en leur offrant des activités positives et des opportunités d'épanouissement. L'organisation vise l'autonomisation des jeunes à travers des formations professionnelles, des ateliers éducatifs, et un accompagnement psychosocial, notamment pour les jeunes vulnérables. CJA met un accent particulier sur l'égalité des sexes, la santé, et la participation citoyenne. Les initiatives incluent des programmes d'éducation à la santé sexuelle et reproductive, des échanges interculturels et intergénérationnels, ainsi que des formations visant à encourager l'engagement citoyen et communautaire.

##### *Défis rencontrés*

Malgré son impact significatif, CJA rencontre plusieurs obstacles :

-Reconnaissance institutionnelle : En tant qu'association locale, CJA n'a pas obtenu de financement du ministère béninois de la jeunesse et de la culture, limitant sa capacité d'expansion.

-Dépendance financière : L'organisation dépend principalement de soutiens externes, comme ceux de la Fondation Roi Baudouin et des partenaires Geomoun et La Chaloupe.

-Manque de ressources : Le besoin urgent d'un siège permanent, ainsi que des ressources pour étendre ses activités à Lokossa, freine son développement.

#### *Publics cibles et inclusion*

CJA cible un public diversifié, notamment les jeunes en général, mais aussi des groupes spécifiques tels que les jeunes filles vulnérables, les personnes handicapées, les femmes victimes de violences basées sur le genre, et les mineurs non accompagnés. L'organisation se distingue par son approche inclusive : les jeunes peuvent accéder librement aux services sans condition préalable, touchant quotidiennement entre 100 et 250 jeunes lors de ses animations.

#### *Initiatives et perspectives d'avenir*

Les échanges ont permis de mettre en avant les priorités stratégiques de CJA :

-Mobilisation de la jeunesse pour la gouvernance communautaire et nationale : CJA vise à inclure les jeunes dans les débats locaux pour interpeller les décideurs sur leurs propositions.

-Renforcement institutionnel : L'organisation souhaite former ses membres à la gestion des ressources financières afin de réduire sa dépendance aux financements externes.

-Développement durable : Promouvoir l'éco-citoyenneté et le respect de l'environnement dans ses activités éducatives et communautaires.

-Participation de la diaspora : Impliquer la diaspora béninoise dans les efforts de développement local pour renforcer les liens et les contributions financières et techniques.

#### *Impact local et plaidoyer*

CJA joue également un rôle essentiel d'information juridique. En sensibilisant les populations sur leurs droits et obligations, l'ONG contribue à renforcer la citoyenneté et la cohésion sociale. Les représentants ont également insisté sur la nécessité de plaidoyer pour une meilleure reconnaissance de leur travail par les institutions nationales.

#### *Conclusion*

La rencontre a mis en évidence la pertinence et l'impact des actions de CJA, tout en soulignant l'urgence d'un appui renforcé pour soutenir son développement institutionnel et opérationnel. La délégation du CWBCI a salué l'approche inclusive et innovante de CJA, marquant cette réunion comme un pas vers des collaborations futures visant à renforcer l'autonomisation de la jeunesse béninoise.

#### 7.2.5 Louvain Coopération (27/11) :

La première rencontre de la journée a eu lieu avec des partenaires de Louvain Coopération actifs dans le secteur de la protection sociale : REMUSA, UMUSOP, CONSAMUS, et FENAMUS, qui œuvrent au développement du mouvement mutualiste et à l'amélioration de l'accès aux soins de santé pour les populations rurales et celles du secteur informel. Ce partenariat vise l'encadrement des communautés impliquées dans la lutte contre les maladies non transmissibles telles que le diabète, l'hypertension artérielle et le stress. Selon les médecins qui encadrent ces groupements, ces maladies silencieuses représentent plus de 30 % des taux de mortalité.

Lors des échanges, il a été souligné que les initiatives en cours permettent de renforcer les capacités locales, de promouvoir des pratiques de santé durables et d'améliorer les conditions

de vie des populations. Les membres des groupements communautaires apprennent ainsi les bonnes habitudes alimentaires, l'importance de l'exercice physique (30 minutes par jour) et la réduction des comportements à risque (zéro tabac, zéro alcool, zéro sucre). Ces efforts s'inscrivent dans une démarche de prévention des maladies et d'amélioration de la santé par des moyens naturels.

Dans ce cadre, les partenaires de Louvain Coopération mettent également en œuvre des actions concrètes pour soutenir le mouvement mutualiste. Cela inclut l'accompagnement des Unions de mutuelles de santé dans la digitalisation et l'utilisation des technologies de l'information pour renforcer leurs capacités techniques et de gestion. À un niveau local, les mutuelles communautaires jouent un rôle clé dans la sensibilisation des populations, notamment en matière de prévention des maladies non transmissibles, des cancers du sein et du col de l'utérus, et de la santé sexuelle et reproductive des femmes. Ces structures collaborent étroitement avec les initiatives d'économie sociale et solidaire locales, renforçant ainsi leur impact sur la protection sociale.

Le deuxième projet visité vise la restitution de la mangrove à Comé. Il s'agit d'un projet crucial pour la préservation de l'écosystème local. La restauration des mangroves implique bien plus que la simple plantation de palétuviers. Elle nécessite une compréhension approfondie du site, de son hydrologie, et de la collaboration avec les communautés locales. Pour cela, ULB coopération effectue des travaux d'aménagement du site tout en cherchant à comprendre les causes de la dégradation et les conditions actuelles. Elle s'est assurée la collaboration communautaire en travaillant avec les habitants pour recueillir des informations et assurer leur participation active. Des aménagements ont permis de rétablir l'hydrologie du site en assurant que l'eau de marée puisse circuler librement pour soutenir la croissance naturelle des palétuviers. Elle utilise des espèces locales et diversifiées pour recréer un écosystème résilient. L'éducation des communautés sur l'importance des mangroves et les techniques de restauration est une autre dimension du projet. En effet, les populations locales n'étant pas sensibilisées à l'importance des mangroves, celles-ci les coupent afin d'en faire du bois de chauffage. Le projet prévoit également, à cette fin, de développer des activités génératrices de revenus qui visent à développer des alternatives économiques durables pour réduire la pression sur les ressources naturelles. Enfin, le projet prévoit le suivi et une évaluation qui consistent à utiliser des indicateurs écologiques pour suivre la santé des mangroves restaurées et adapter les méthodes en fonction des résultats obtenus et des retours des communautés.

#### 7.2.6 Visite de l'Université d'Abomey-Calavi (28/11) :

Les échanges avec les équipes de l'UAC ont mis en lumière les initiatives, défis et perspectives liés à la coopération universitaire et à l'intégration des activités de recherche et de formation dans le développement local.

##### *Contexte institutionnel et gouvernance de l'UAC*

L'UAC, plus grande université du Bénin, accueille environ 68 000 étudiants et repose sur une structure de 25 entités de formation. Depuis 2021, la nomination directe des autorités rectORALES par le gouvernement a remplacé le système électif antérieur, introduisant des défis de cohésion au sein de l'équipe dirigeante.

### *Partenariat avec l'ARES*

La coopération entre l'UAC et l'ARES, entamée en 1996, a permis de coconstruire et mettre en œuvre des projets dans les domaines de l'agriculture et de la santé. Ces initiatives renforcent les capacités des universitaires béninois et belges, bien que l'absence d'un cadre structuré de réseautage entre anciens bénéficiaires limite leur impact.

### *Projets phares et contributions*

-Programme ORARIS et 5ème Appui Institutionnel (AI) :

Le master ORARIS, coordonné par le Prof. Souaïbou Farougou, forme des experts en santé globale selon une approche « One Health ». Avec 25 étudiants béninois et régionaux, il bénéficie d'un soutien financier et pédagogique de l'ARES.

Le 5ème AI favorise une recherche multidisciplinaire sur la santé, l'alimentation et la nutrition, intégrant des dimensions socio-économiques et inclusives. Ce programme soutient également six masters et trois doctorantes.

-Amélioration des produits locaux : WALAC :

La recherche sur le fromage wagashi a permis d'améliorer ses procédés de production et de conservation, grâce à un partenariat avec l'ONG ACED. Ce projet a abouti à la labellisation du produit.

-Renforcement de la professionnalisation des formations :

Grâce à l'AI, des filières comme la licence en Microbiologie et Biotechnologie Alimentaire (MBA) ont vu leur attractivité et le taux d'insertion de leurs diplômés augmenter. Les dispositifs pédagogiques et l'accompagnement des réformes ont également été améliorés.

-Laboratoires innovants : URMAPha et GBIOS

URMAPha, dirigé par Prof. Victorien Dougnon, valorise les plantes locales pour des solutions pharmaceutiques, incluant un nouveau projet sur le diabète et les infections.

GBIOS, sous la direction du Prof. Enoch Achigan Dako, se concentre sur la génétique végétale et l'agroécologie, avec des recherches innovantes sur les déchets de noix de coco et un projet sur l'anacarde.

### *Défis et perspectives*

Les échanges ont souligné plusieurs défis, notamment l'absence de cadre institutionnel pour consolider les réseaux d'anciens bénéficiaires des appuis de l'ARES, la nécessité de valoriser davantage les projets auprès de la société civile et l'insuffisance de financements internes pour développer de nouvelles initiatives.

### *Recommandations*

-Créer une plateforme de réseautage pour les bénéficiaires des programmes de l'ARES.

-Renforcer la visibilité et la valorisation des projets auprès des acteurs belges de la société civile.

-Intégrer les retours d'expériences du terrain dans les programmes de recherche pour maximiser leur impact.

#### 7.2.7 Union des mutuelles de santé (28/11) :

La délégation du CWBCI a rencontré les partenaires d'Aprosoc et d'Insp!r à Calavi, en présence de l'Union des mutuelles de santé de Calavi. Fondée en 2013, Aprosoc s'est constituée en

association en 2014 après avoir fonctionné sous forme de programme (Promusaf, 1998-2013). Elle regroupe cinq Unions de mutuelles présentes dans plusieurs communes et 54 mutuelles communautaires. Parmi ses initiatives, elle travaille sur la réduction des grossesses précoces via trois mutuelles scolaires. Ses activités incluent la sensibilisation à la protection sociale, le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des mutualistes, la promotion de la santé, et la mise en réseau des initiatives mutualistes. Elle mène également des actions de plaidoyer, notamment pour intégrer les mutuelles dans les politiques publiques, comme la Couverture Sanitaire Universelle (CSU).

Aprosoc adopte une stratégie basée sur la concentration géographique, le développement d'expertises locales, la création de synergies avec d'autres acteurs, et une articulation avec les structures déconcentrées de l'État. Ses efforts de visibilité incluent des campagnes de sensibilisation, l'utilisation des médias (notamment les radios communautaires et les réseaux sociaux), et des événements comme la Journée de la Femme Mutualiste. Cependant, Aprosoc fait face à plusieurs défis : un faible soutien des autorités, une insuffisance des ressources financières, et une inadéquation entre les cotisations et le coût croissant des soins.

Lors des échanges, la plateforme Consamus, qui accompagne techniquement les mutuelles de santé, et la fédération nationale Fenamus ont présenté leurs rôles. Fenamus, qui regroupe actuellement 93 mutuelles, travaille à professionnaliser le mouvement mutualiste et à élaborer des outils stratégiques comme un plan de communication. Néanmoins, le financement étatique reste absent, et le modèle de l'assurance privée prévu dans le cadre du projet ARCH limite l'intégration des mutuelles.

Enfin, les discussions avec Insp!r ont mis en lumière les défis politiques et structurels entravant la protection sociale au Bénin. Un constat majeur est l'absence de dialogue social véritable dans la mise en place des réformes, notamment dans le cadre du projet ARCH, où l'assurance privée a été privilégiée au détriment des mutuelles de santé communautaires. Cette orientation, dictée par une logique de rentabilité économique, illustre une priorisation du capital financier sur le capital humain. Le manque de reconnaissance institutionnelle des mutuelles par l'État les empêche de jouer un rôle central dans la Couverture Sanitaire Universelle, malgré leur capacité à identifier et accompagner les populations les plus vulnérables.

Les intervenants ont également souligné l'influence politique du secteur privé sur les réformes, le président actuel étant issu de ce milieu et utilisant son pouvoir pour consolider des intérêts économiques au détriment des priorités sociales. Les investissements massifs dans des projets rentables, comme l'amélioration des axes touristiques ou l'électrification partielle, se font au prix de la marginalisation des zones rurales et de la population la plus pauvre. Parallèlement, la fermeture des frontières avec les pays voisins, combinée à une gestion autoritaire du gouvernement, accentue les inégalités sociales et économiques. L'État, en centralisant les décisions et en multipliant les agences administratives parallèles, limite la capacité d'action des ONG et des mouvements sociaux.

Les participants ont également exprimé leur inquiétude quant à la dérive autoritaire du régime, qui restreint l'espace civique et entrave la mobilisation sociale. Les mesures de contrôle strict des ONG internationales et les accords de gré à gré au sein du gouvernement illustrent une volonté de maintenir un contrôle strict sur les acteurs extérieurs et internes. Cette situation crée un climat d'incertitude, où les initiatives mutualistes risquent d'être marginalisées si elles ne s'alignent pas strictement sur les priorités de l'État. Malgré cela, les acteurs mutualistes restent déterminés à renforcer leurs actions de plaidoyer et à promouvoir un modèle de protection

sociale inclusif, ancré dans les besoins réels des populations et fondé sur des principes de justice sociale.

#### 7.2.8 Visite de l'Hôpital Bon Samaritain (29/11) :

##### *Présentation de l'Hôpital Protestant le Bon Samaritain (HPBS)*

L'HPBS, institution caritative créée dans les années 1990, fonctionne avec 156 agents et dispose de plusieurs blocs techniques, d'un laboratoire et d'un service d'imagerie médicale. Ses activités médicales incluent consultations, accouchements (voie haute et basse), et hospitalisations, avec des chiffres en constante évolution. L'hôpital fait face à plusieurs défis, notamment l'équipement du pavillon mère-enfant, la création de services spécialisés (urgence, ophtalmologie), et l'acquisition d'un scanner.

##### *Actions et partenariats*

Les partenaires intervenant en lien avec l'HPBS incluent Memisa, AMCES, CERRHUD et PNUSS :

- Memisa : ONG belge présente au Bénin depuis plusieurs années, Memisa soutient le système de santé local à travers des appuis matériels et humains, principalement dans les zones rurales et périphériques. Son modèle de coopération repose sur une étroite collaboration avec le gouvernement béninois.

Défis : Financements insuffisants et difficulté de présence permanente sur le terrain.

- AMCES : Association regroupant plusieurs hôpitaux confessionnels pour améliorer la qualité des soins, renforcer les infrastructures et les ressources humaines. AMCES soutient également l'intégration de ces établissements dans le système sanitaire national.

- CERRHUD : Centre de recherche dédié à la santé et à la démographie, il collabore avec HPBS dans le cadre du programme H4A pour améliorer la qualité et l'accès aux soins à travers des recherches pluridisciplinaires.

- PNUSS : Plateforme nationale visant à améliorer la qualité des soins par le suivi citoyen, le plaidoyer, et l'éducation des communautés. Elle collabore avec HPBS pour recueillir les plaintes des usagers et promouvoir la redevabilité des établissements de santé.

##### *Échanges sur les défis et perspectives*

- Financement de l'État : L'HPBS ne reçoit pas d'appui financier direct mais bénéficie de formations et dons de matériel. Sa viabilité repose sur ses recettes propres, ce qui engendre des difficultés financières.

- Prise en charge des indigents : Un fonds dédié permet de couvrir les soins pour les patients sans moyens, notamment les mères et les enfants, avec l'appui de Memisa.

- Accouchements spécialisés : L'hôpital traite un nombre élevé d'accouchements par voie haute, reflétant sa spécialisation et un tri naturel des cas complexes.

- Relation PNUSS et mutuelles de santé : Une collaboration formalisée existe pour faciliter l'accès aux soins et la gestion des fonds communautaires.

- Synergies et réformes : Les partenaires, tout en appliquant strictement les lois sanitaires, rapportent au gouvernement les réalités du terrain pour ajuster les politiques.

##### *Conclusion et recommandations :*

La rencontre a mis en lumière le rôle clé de l'HPBS dans l'accès aux soins pour les populations vulnérables et les défis liés au financement et au développement des infrastructures. Une

meilleure synergie entre les partenaires, un appui renforcé de l'État, et une visibilité accrue des contributions de Memisa et des autres organisations sont nécessaires pour pérenniser ces efforts.

#### 7.2.9 Rencontre conjointe des trois principaux syndicats béninois : CSA-Bénin, UNSTB et CGTB (30/11) :

Cette rencontre conjointe a réuni trois confédérations syndicales béninoises à la Bourse du travail de Cotonou : la CSA-Bénin, l'UNSTB et la CGTB, respectivement soutenues par la FGTB et la CSC en Belgique. Cette réunion a permis d'aborder la situation socio-politique et économique du Bénin, ainsi que les défis et perspectives de l'action syndicale face à un contexte de répression croissante.

##### *Contexte politique et social :*

Depuis l'arrivée au pouvoir de Patrice Talon en 2016, le Bénin traverse une période marquée par des réformes ultra-libérales et un recul des libertés fondamentales. La répression des mouvements sociaux, la restriction des droits syndicaux, la dissolution des instances de dialogue social, et la centralisation du pouvoir ont fragilisé la démocratie locale. La situation économique, aggravée par les chocs internationaux, exacerbe la précarité des populations. Les tentatives de formalisation de l'économie informelle, bien qu'innovantes, peinent à répondre aux besoins croissants des travailleurs.

##### *L'économie informelle : un enjeu central :*

Avec environ 90 % de la population active engagée dans le secteur informel, ce dernier constitue un pilier de l'économie béninoise. Les travailleurs informels souffrent cependant de conditions de travail précaires, d'un faible accès aux droits sociaux, et d'une absence de reconnaissance juridique. Le statut d'« entreprenant », introduit dans le cadre de l'OHADA, représente une avancée vers la formalisation, mais son impact reste limité sans accompagnement structurel et sans incitations adéquates.

##### *Rôle et défis des syndicats :*

Les syndicats jouent un rôle clé dans la défense des droits des travailleurs et la sensibilisation à la justice sociale. Cependant, leur action est limitée par des réformes législatives restrictives, notamment en matière de droit de grève, de licenciement abusif, et de contrôle numérique. La dissolution du Conseil national du dialogue social a affaibli les mécanismes de négociation collective, tandis que la criminalisation croissante de l'action syndicale, à travers des outils comme le code numérique, entrave fortement leur mobilisation.

Face à ces défis, les syndicats concentrent leurs efforts sur le secteur informel, où ils cherchent à organiser et former les travailleurs. Les cercles d'étude, impliquant de petits groupes de travailleurs dans des formations adaptées à leurs besoins, apparaissent comme un levier efficace pour renforcer la solidarité syndicale et sensibiliser aux droits sociaux.

##### *Rencontres de terrain :*

Des échanges avec des cercles d'étude composés de couturières, coiffeuses, et mécaniciens ont mis en lumière les besoins des travailleurs informels, notamment en matière de sécurité et d'hygiène au travail. Ces formations, adaptées aux réalités locales, favorisent la participation active des membres et renforcent leur confiance dans l'action collective.

##### *Conclusion :*

Dans un contexte où le secteur formel est fortement réprimé, les syndicats misent sur l'économie informelle pour rétablir un rapport de force en faveur des travailleurs. Cependant, cette stratégie comporte des risques, notamment une répression accrue et des difficultés à

mobiliser une population vulnérable. Pour relever ces défis, il est essentiel de maintenir et renforcer le soutien aux formations syndicales, tout en développant des initiatives adaptées aux réalités locales. La coopération internationale, comme celle initiée par le CWBCI, joue un rôle vital pour appuyer les syndicats béninois dans leur lutte pour des conditions de travail décentes et une meilleure reconnaissance sociale.



La version numérique de ce document est conforme aux normes pour l'accessibilité des contenus du Web, les WCAG 2.2, et certifié ISO 14289-1. Son ergonomie permet aux personnes handicapées moteurs de naviguer à travers ce PDF à l'aide de commandes clavier. Accessible aux personnes déficientes visuelles, il a été balisé de façon à être retranscrit vocalement par les lecteurs d'écran, dans son intégralité, et ce à partir de n'importe quel support informatique.

Version e-accessible par  DocAcess